



Licence professionnelle Supervision des automatismes et des réseaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Supervision des automatismes et des réseaux. 2011, Université d'Orléans. hceres-02028089

HAL Id: hceres-02028089

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028089>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS-TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LP120002415

Dénomination nationale : Automatique et informatique industrielle

Spécialité : Supervision des automatismes et des réseaux

Présentation de la spécialité

Les compétences attendues à l'issue de cette licence professionnelle, ouverte depuis 2002 à l'IUT de l'Indre (Châteauroux), sont axées sur la notion de projet (gestion et évaluation), et de vision globale des possibilités des nouvelles technologies. Les métiers visés sont : chef de projet sur les automatismes utilisant les nouvelles technologies, maintenance des systèmes automatisés, installation de réseaux mixtes. Cette licence professionnelle est ouverte en formation initiale et par la voie de l'apprentissage aux titulaires de BTS, DUT et L2, mais peu ou pas d'arguments la présente comme un diplôme bien positionné au sein de l'offre générale.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	16
Taux de réussite	66 % - 80 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	30 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	> 30 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans) (non significatif)	80 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences, également chef du département « Génie électrique et informatique industrielle » (GEII), assisté d'un directeur des études. Le pilotage de la formation est global pour le département et pour la licence professionnelle, sans aide d'un conseil de perfectionnement. Les partenariats professionnels ne se déclinent pas précisément au niveau de la formation et leur contribution n'est pas précisée. La politique de stage est mal identifiée en l'absence d'argumentaire dans le cadre de la formation et dans la définition des objectifs. Il est indispensable que l'établissement améliore ce dispositif pour aider à la préparation de l'insertion professionnelle des futurs diplômés. L'origine des étudiants est partagée entre les titulaires de DUT et ceux de BTS. Les effectifs sont faibles et diminuent chaque année. Par ailleurs, il est à noter une réduction des effectifs des apprentis (3 apprentis en 2009). De nombreuses incohérences et imprécisions dans le dossier mentionnant par exemple 78 % de diplômés en 2008/2009 avec un taux de réponses de 90 % alors que le taux de réponses est de 22 % (4 réponses sur 18).

- Point fort :
 - La professionnalisation marquée avec des professionnels intervenant sur le cœur de métier.
- Points faibles :
 - Le devenir incertain de l'apprentissage.
 - Des effectifs très faibles et peu diversifiés.
 - Des imprécisions et/ou l'absence d'informations.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

De très nombreuses imprécisions nuisent à l'analyse de ce dossier. Les professionnels ne semblent pas associés au fonctionnement de la licence professionnelle. Il est urgent de définir une stratégie de formation à mettre en œuvre au sein d'un conseil de perfectionnement qui doit se voir confier un rôle majeur dans l'évolution de cette formation. L'auto-évaluation ne semble pas être prise en compte dans le dossier, alors qu'elle pourrait être utilisée comme une aide au pilotage de la licence professionnelle.